

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 28 novembre 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. LANGLOIS—A PROPOS D'UNE AFFIRMATION DE LA PART D'UN DÉPUTÉ

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège afin de rectifier le compte rendu officiel de vendredi, le 24 novembre, alors que je prenais la parole au cours du débat sur la situation du port de Montréal dont l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) avait saisi la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement.

Je fus interrompu au cours de mon discours par l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire), qui me faisait remarquer, à ce moment-là, qu'il n'y avait que trois députés venant de l'île de Montréal présents à la Chambre. Remarquez bien, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas moi qui ai mentionné les chiffres mais bien l'honorable député de Lapointe. Je n'ai mentionné aucun chiffre. A ce moment-là, j'ai continué, tel qu'en fait foi la page 4662 du compte rendu officiel.

Monsieur l'Orateur, je l'avais fort bien remarqué. Je ne suis pas tout à fait aussi aveugle que quelques-uns de l'autre côté qui ne voient pas l'importance du problème, etc. ...

Par la suite, le ministre du Travail (M. Nicholson) déclarait ceci à mon égard aux pages 4673 et 4674 du compte rendu, soit quatorze pages plus loin, à la suite de l'ajournement pour l'heure du dîner:

Il y a un argument qui ne doit pas rester sans réponse selon moi, et le voici. Au dire du député de Mégantic (M. Langlois), pas un député ministériel de Montréal n'a assisté au débat.

Je n'ai jamais dit cela.

Je tiens à signaler que mon collègue, le ministre de l'Industrie (M. Drury), a été ici pendant tout le débat ...

Ça, je l'avoue, je l'ai vu aussi.

Le ministre de la Justice, M. Trudeau, était également à la Chambre; de même que mon secrétaire parlementaire, le député de Verdun (M. Mackasey) ...

A qui j'ai fait allusion durant mon discours, je suis d'accord, il était ici.

Le député de Beauharnois-Salaberry (M. Laniel).

Il n'est pas de l'île de Montréal, il est des environs de Montréal.

Une voix: Il était ici.

M. Langlois (Mégantic): Oui, il était ici, lui. Et l'on mentionne même le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) qui est du Québec.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député voudrait-il indiquer la nature de sa question de privilège et aviser la présidence s'il fera suivre cette question d'une motion?

M. Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, voici l'essence de ma question de privilège.

A cause de l'affirmation ou des conclusions du ministre, neuf ou dix députés de Montréal se sont vivement intéressés au débat. Il me semble qu'au lieu de faire des déclarations à tort et à travers, certains députés devraient se montrer un peu plus raisonnables et modérés dans leurs propos concernant leurs collègues à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas fait de déclarations déraisonnées il y a belle lurette. Lorsque le ministre du Travail m'attribue ces paroles, il agit d'une façon irresponsable, qui est inconcevable de la part d'un ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je doute fort que l'honorable député puisse prétendre qu'il y a vraiment là une question de privilège. S'il y avait vraiment une question de privilège, celle-ci devrait être suivie d'une motion, ce que l'honorable député n'a pas fait.

Il convient de rappeler aussi qu'une question de privilège doit être soulevée à la première occasion. Cela ne veut pas dire la première occasion à la convenance du député, mais plutôt dès que survient l'accroc au privilège. L'incident, présentement en cause, remonte à vendredi dernier. Il me semble donc que la question n'a pas été soulevée à la première occasion possible.

• (2.40 p.m.)

D'ailleurs, même si l'honorable député avait soulevé son grief, à ce moment-là, j'aurais dû rendre la même décision.

Un honorable député prétend qu'il y avait un certain nombre de députés à la Chambre à un moment donné; le ministre prétend qu'il y en avait davantage. Selon le Règlement,